



# Transparence sur les produits de Palestine

30 mai 2013



[www.temoignagechretien.fr](http://www.temoignagechretien.fr)

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a lancé la campagne « Colonisation israélienne illégale, Palestine en danger » en faveur de l'étiquetage et de l'interdiction des produits des colonies israéliennes.

# Transparence sur les produits de Palestine

**P**ourquoi étiqueter les produits des colonies ? C'est une obligation légale qui a pour objet de permettre aux consommateurs de choisir un produit en connaissant sa provenance exacte. Au regard du droit international, les colonies sont illégales et ne font pas partie du territoire d'Israël, mais les produits issus des colonies sont souvent vendus comme ayant été « fabriqués en Israël »<sup>(1)</sup>, ce qui induit les consommateurs en erreur. Cette confusion viole le droit français de protection du consommateur et contrevient également à la position de l'Union européenne et de la France sur l'illégalité des colonies au regard du droit international. En 2009, le gouvernement britannique a adopté des directives recommandant aux détaillants d'étiqueter les produits alimentaires issus des colonies en faisant une distinction entre « produit de Cisjordanie (produits des colonies israéliennes) » et « produit de Cisjordanie (produit palestinien) ». Ces directives ont été respectées par les grandes surfaces. L'application de ce code de conduite et la pression de consommateurs a rendu très difficile la présence des produits des colonies dans les rayons. Ce premier pas britannique a été suivi d'autres initiatives en Europe et dans le monde, notamment au Danemark.

Dans une lettre du 11 avril, la France s'est jointe à douze pays pour demander à Catherine Ashton, la haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères, que « nos consommateurs ne soient pas trompés par de fausses informations et d'être en cohérence avec une politique constante de l'Union européenne concernant les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ». Cette prise de position va dans le sens d'une politique plus en cohérence avec ses propres déclarations. Mais, prise au niveau européen, l'étiquetage des produits des colonies nécessitera un long processus législatif. Par ailleurs, les treize pays qui ont interpellé

Catherine Ashton n'indiquent pas la portée que devra avoir cet étiquetage, ni le type de produits concernés. Il est certain que tous les produits issus des colonies devront être étiquetés, pas seulement les produits alimentaires et cosmétiques. La France, comme l'a fait le Royaume-Uni en 2009, peut agir de manière indépendante en proposant aux grandes enseignes françaises une directive demandant l'étiquetage différencié.

## Première étape

Nous concevons néanmoins l'étiquetage comme une première étape, qui permettra au consommateur de faire son choix en connaissance de cause. Il ne représente pas la seule mesure possible. Les gouvernements européens peuvent interdire l'importation de produits des colonies.

En effet, si l'étiquetage constitue une initiative favorable à la protection du consommateur, une interdiction de l'importation de produits des colonies est légitime.

Nos gouvernements ont, selon le droit international, le devoir de ne pas reconnaître ou contri-

buer au maintien d'une situation illégale. Les colonies sont la principale menace contre un État palestinien, la France doit interdire, sur le marché français, les produits qui y sont fabriqués.

**MAXIME GUIMBERTEAU,**  
Plateforme des ONG françaises  
pour la Palestine

(1) Comme le montre le rapport « La paix au rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes » publié par vingt-deux ONG européennes, chaque année les importations de l'UE en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie représentent quinze fois plus que celles venant du reste des territoires palestiniens occupés.

**Rens. : 01 40 36 41 46**  
ou [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

• Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Transparence-sur-les-produits-de-Palestine>